

■ 3-8 Les salariés en formes particulières d'emploi

Mise à jour juillet 2016

Pertinence

Élément essentiel de qualité de vie et facteur d'intégration et de cohésion sociale, l'emploi est un indicateur important pour apprécier la durabilité du développement. Pour être soutenable, la croissance économique doit s'appuyer sur une part suffisante de la population en âge de travailler et relativement équilibrée selon l'âge et le sexe. La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi adoptée par le Conseil européen en 2000 et révisée à mi-parcours en 2005 visait aussi un objectif d'emplois « de qualité » et une plus grande cohésion sociale. La stratégie « Europe 2020 » qui lui succède en 2010 réaffirme ces principes à travers notamment l'objectif d'une « croissance inclusive » devant permettre d'améliorer la participation au marché du travail et d'établir une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emplois.

Le marché du travail a en effet profondément évolué au cours des trois dernières décennies. Dans un contexte de compétition internationale très vive et de montée du chômage, la flexibilité de l'emploi s'est développée. Ceci a pour conséquence une baisse de la protection de la main-d'œuvre. Le modèle où l'emploi était stable et durable avec une quasi-exclusivité du contrat à durée indéterminée (CDI) a été remplacé par un modèle aux formes d'emploi variées, même si le CDI à temps complet reste dominant.

Les formes particulières d'emploi (FPE) retenues ici regroupent les emplois salariés qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée à temps plein. Il s'agit des contrats à temps partiel (CDI ou CDD) et des contrats à durée limitée : intérim, CDD dans leur ensemble, stages rémunérés en entreprise, emplois aidés et apprentissage. Ces deux dernières catégories sont encadrées par des dispositifs qui répondent à des objectifs spécifiques de formation et d'insertion soutenus par l'action publique. Selon le statut d'emploi, le secteur d'activité ou les caractéristiques sociales des salariés, ces formes particulières d'emploi peuvent constituer une étape transitoire du parcours professionnel et une voie d'accès à l'emploi stable ou au contraire inscrire durablement le salarié dans l'instabilité et la précarité face à l'emploi.

Analyse

En 2013 en Occitanie, un quart des actifs en emploi occupent une forme particulière d'emploi, principalement un contrat à temps partiel, qu'il s'agisse d'un contrat à durée indéterminée (CDI) ou à durée déterminée (CDD). Les femmes sont deux fois plus souvent en forme particulière d'emploi que les hommes. Elles sont surtout salariées à temps partiel alors que les hommes sont davantage en CDD à temps complet, en intérim ou en contrat d'apprentissage. Les jeunes sont également les plus touchés par les formes particulières d'emploi ainsi que les non diplômés.

En 2013, 2,2 millions d'habitants d'Occitanie ont un emploi, soit 86 % de la population active régionale. Parmi ces personnes en emploi, 58,2 % travaillent en tant que salariés sous contrat à durée indéterminée (CDI) à temps complet. Même si ce statut d'emploi stable et durable reste dominant dans la région, il est nettement moins répandu qu'en moyenne en France métropolitaine (- 5 points). Les non-salariés sont en revanche plus représentés en Occitanie (17 % des personnes en emploi) qu'en métropole (13 %). Le quart restant des travailleurs occupe une forme particulière d'emploi : salariés, ils sont alors en apprentissage ou en emploi aidé, travaillent dans l'intérim, sont en stage rémunéré en entreprise, ou encore bénéficient d'un CDD (qu'il soit à temps partiel ou à temps complet) ou d'un CDI à temps partiel. Cette proportion d'actifs en FPE (24,9 %) est supérieure d'un point à celle de la France métropolitaine et correspond à 548 000 actifs en emploi en 2013 dans la région.

Entre 2008 et 2013, la part des FPE dans l'emploi s'est légèrement réduite en Occitanie (- 0,3 point contre - 0,1 en France métropolitaine), mais de manière moins marquée que la part des CDI à temps complet (- 0,6 point). Ce sont surtout les emplois non salariés qui se sont développés sur la période (+ 0,9 point), boostés par la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur début 2009. Toutefois, l'écart observé entre l'Occitanie et la France métropolitaine en matière de diffusion des CDI à temps complet s'est un peu réduit en cinq ans (- 5,1 points en 2013 contre - 5,3 points en 2008).

La forme particulière d'emploi la plus répandue est le CDI à temps partiel, qui concerne 47 % des travailleurs en FPE dans la région, suivi du CDD (35 % des FPE, dont 15 % pour les CDD à temps partiel). Les contrats à temps partiel, CDD ou CDI, représentent ainsi près des deux tiers des formes particulières d'emploi (62 %) dans la région et concernent 15 % de l'ensemble des actifs occupés. Ils sont ainsi plus diffusés en Occitanie qu'en moyenne en France métropolitaine (59 % des FPE et 14 % des actifs occupés).

Les femmes sont plus concernées par les formes particulières d'emploi que les hommes, en Occitanie comme en moyenne en France métropolitaine. Ainsi, 34,9 % des femmes en emploi occupent une forme particulière d'emploi en 2013 contre 15,6 % des hommes dans la région. En 2008, avant le déclenchement de la crise, ces proportions étaient de 36,6 % pour les femmes et de 15,2 % pour les hommes. En cinq ans, si le nombre de salariés en FPE a augmenté aussi bien pour les femmes que pour les hommes, les FPE sont devenues un peu moins fréquentes chez les femmes en raison d'une hausse plus rapide parmi elles du nombre de salariés en CDI à temps complet. Ainsi, l'écart entre hommes et femmes s'est réduit.

Les femmes sont surtout en CDI à temps partiel (59 % d'entre elles en 2013). Au total, trois quarts des femmes en FPE sont à temps partiel (CDI ou CDD), soit encore 26 % des femmes actives occupées.

Le temps partiel est beaucoup moins fréquent chez les hommes, surtout lorsqu'ils sont en CDI : seuls 23 % des hommes en FPE ont un CDI à temps partiel en 2013. En revanche, les hommes occupent plus souvent un CDD à temps complet : près d'un tiers des hommes en FPE, soit le double des femmes. Ils sont également plus souvent en contrat d'apprentissage et en intérim : 27 % contre 6 % des femmes en FPE.

La fréquence des formes particulières d'emploi varie fortement selon l'âge du travailleur. Pour la plupart des jeunes, cela s'inscrit dans un processus d'insertion professionnelle, la part des FPE diminuant fortement jusqu'à 25 ans pour se stabiliser plus ou moins ensuite. Ainsi, 86 % des jeunes de 15 à 19 ans en emploi en Occitanie sont en forme particulière d'emploi en 2013 et 57 % des 20 à 24 ans. Cette proportion tombe à 24 % parmi les 25 à 39 ans tandis que les 40 à 54 ans sont

les moins concernés, même si cette situation touche encore près d'une personne en emploi sur cinq dans cette tranche d'âge.

Entre 2008 et 2013, la part des FPE dans l'emploi total a eu tendance à croître sauf pour les plus jeunes et les plus âgés. En effet, pour les 15-19 ans, la forte baisse des formes particulières d'emploi entre 2008 et 2013 est révélatrice de difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi accrues avec la crise, même si cette baisse est plus contenue que celle des CDI à temps complet. Pour les 20-24 ans, le développement relatif particulièrement marqué des FPE (leur part augmentant de 4 points en cinq ans) traduit une

précarisation accrue de leur situation professionnelle. En effet, le nombre des FPE a augmenté de 1,8 % entre 2008 et 2013, alors que dans le même temps le nombre d'emplois stables en CDI à temps complet a diminué de plus de 18 %. Quel que soit l'âge, les femmes sont toujours plus concernées par les formes particulières d'emploi que les hommes.

Globalement, le risque de travailler sous forme particulière d'emploi diminue avec le niveau d'études. Ainsi, en Occitanie, parmi les personnes en emploi qui ne sont titulaires d'aucun diplôme ou uniquement du brevet des collèges, près d'une sur trois est en FPE en 2013. Celles qui ne

disposent que d'un baccalauréat sont aussi très concernées par les formes particulières d'emploi (28 %). À l'opposé, seulement 21 % des personnes en emploi, titulaires d'au moins un diplôme universitaire de 2^e cycle, sont sous FPE. Les titulaires de diplômes professionnels comme le CAP ou le BEP sont aussi relativement moins touchés par les formes particulières d'emploi (24 %).

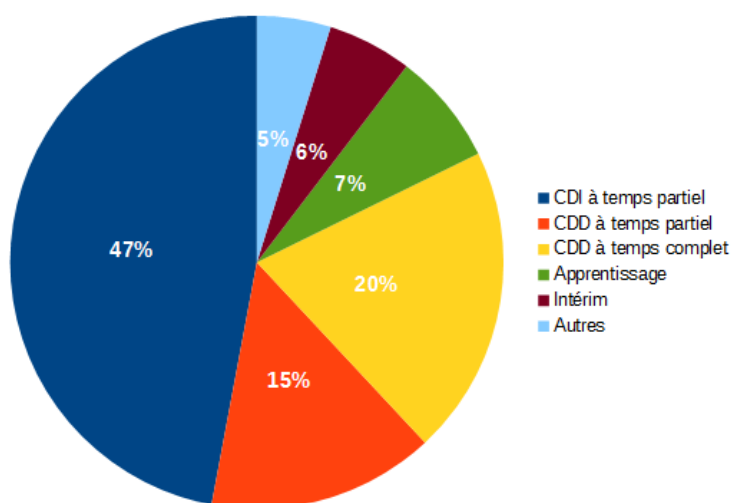
Entre 2008 et 2013, la relative protection du diplôme s'est renforcée : la part des FPE parmi les titulaires d'un diplôme d'études supérieures diminue de 0,7 point, alors même qu'elle progresse de 0,6 point pour les non diplômés. ■

Le CDI à temps complet moins fréquent en Occitanie Conditions d'emploi en Occitanie et en France métropolitaine

		Formes particulières d'emploi	CDI à temps complet	Non salariés	Ensemble
Occitanie	2013	24,9	58,2	16,9	100
	2008	25,2	58,8	16,0	100
France métropolitaine	2013	23,9	63,3	12,8	100
	2008	24,0	64,1	11,9	100

Sources : Insee, recensements de la population 2008 et 2013

Le CDI à temps partiel représente la moitié des formes particulières d'emploi Répartition des formes particulières d'emploi en Occitanie en 2013



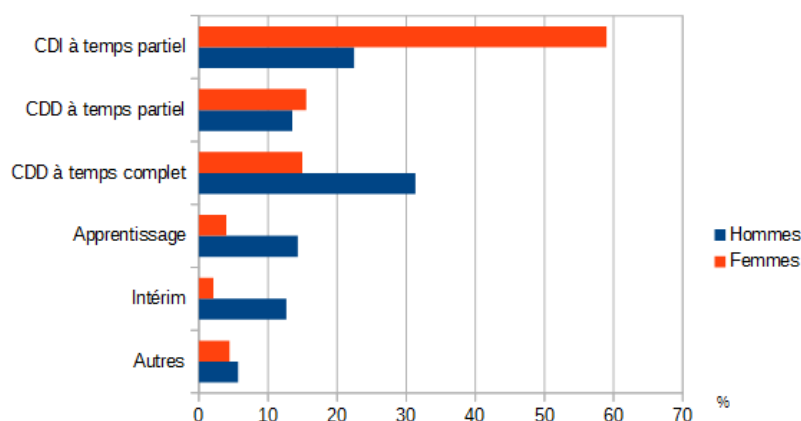
Source : Insee, recensement de la population 2013

Plus de femmes en FPE que d'hommes mais l'écart se réduit
Conditions d'emploi par sexe et âge en Occitanie

		Formes particulières d'emploi	CDI à temps complet	Non salariés	Ensemble	Part des FPE dans l'emploi (en %)
Hommes	2013	178 903	729 083	238 131	1 146 117	15,6
	2008	171 024	732 229	223 368	1 126 621	15,2
	Évol. 2013/2008 (en %)	4,6	-0,4	6,6	1,7	
Femmes	2013	369 116	553 163	134 324	1 056 603	34,9
	2008	366 168	519 111	116 108	1 001 387	36,6
	Évol. 2013/2008 (en %)	0,8	6,6	15,7	5,5	
15 à 19 ans	2013	29 887	3 185	1 664	34 736	86,0
	2008	33 661	4 807	1 648	40 116	83,9
	Évol. 2013/2008 (en %)	-11,2	-33,7	1,0	-13,4	
20 à 24 ans	2013	84 094	55 852	8 247	148 193	56,7
	2008	82 587	68 244	7 274	158 105	52,2
	Évol. 2013/2008 (en %)	1,8	-18,2	13,4	-6,3	
25 à 39 ans	2013	182 242	469 808	98 751	750 801	24,3
	2008	190 680	490 487	95 008	776 175	24,6
	Évol. 2013/2008 (en %)	-4,4	-4,2	3,9	-3,3	
40 à 54 ans	2013	178 903	572 006	173 957	924 866	19,3
	2008	175 388	549 417	165 262	890 067	19,7
	Évol. 2013/2008 (en %)	2,0	4,1	5,3	3,9	
55 à 64 ans	2013	64 094	175 104	77 443	316 641	20,2
	2008	49 204	133 608	62 581	245 393	20,1
	Évol. 2013/2008 (en %)	30,3	31,1	23,7	29,0	

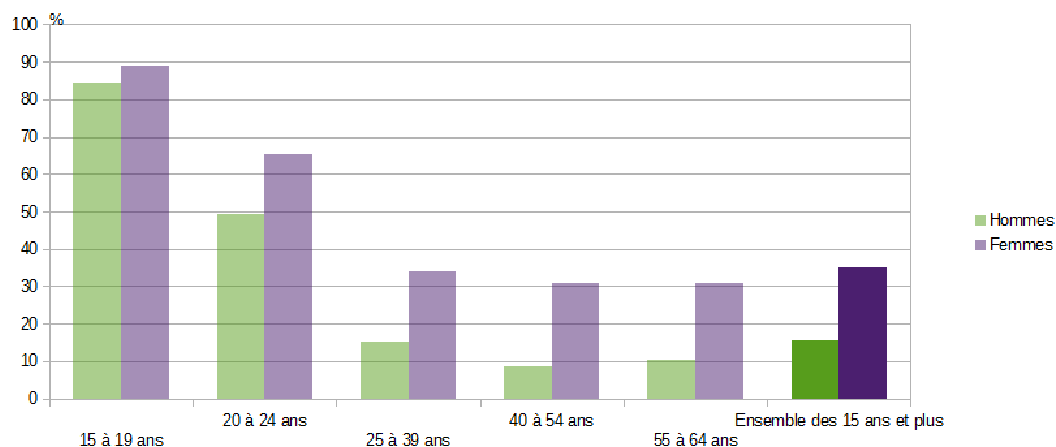
Source : Insee, recensements de la population 2008 et 2013

Les femmes en FPE sont plus souvent à temps partiel que les hommes
Répartition des formes particulières d'emploi selon le sexe en Occitanie en 2013 (en %)



Source : Insee, recensement de la population 2013

Les jeunes plus souvent en formes particulières d'emploi Formes particulières d'emploi par âge et par sexe en Occitanie en 2013



Source : Insee, recensement de la population 2013

Pour en savoir plus :

- « [L'après premier emploi durable des jeunes : plus de stabilité mais encore des situations fragiles](#) », *Repères synthèse pour l'économie du Languedoc-Roussillon* n°11, novembre 2012
- « [Emploi des jeunes : le temps partiel particulièrement répandu en Midi-Pyrénées](#) », 6 Pages *Insee Midi-Pyrénées* n° 134, juin 2011
- « Les formes particulières d'emploi en France : un état des lieux », Centre d'économie de la Sorbonne, document de travail, 2010